

Celui pratiqué sur des enfants doit être fait, dans la mesure du possible, avec le consentement de l'un de ses parents au moins ou d'une personne ayant autorité sur lui, sauf si l'intérêt supérieur de l'enfant l'exige autrement ou s'il s'agit d'un mineur émancipé, et sans que toutefois l'absence de consentement puisse constituer un obstacle au dépistage et au counselling. En cas de litige, le juge des enfants est compétent pour trancher.

Toutefois, le dépistage du VIH est obligatoire en cas de don de sang, de tissus, d'organes humains et de cellules germinales.

**Art. 8** - Les résultats du test sont remis directement en main propre à la personne concernée d'une manière confidentielle.

Toutefois, les résultats d'un test pratiqué sur des enfants doivent être remis, dans la mesure du possible, en présence de l'un de ses parents au moins ou d'une personne ayant autorité sur lui sauf si l'intérêt supérieur de l'enfant l'exige autrement ou qu'il s'agit d'un mineur émancipé. En cas de litige, le juge des enfants est compétent pour trancher.

## **VI- INFECTION A VIH ET PROSTITUTION**

Les travailleurs (ses) du sexe constituent l'un des groupes les plus exposés au VIH. Le rôle du counselor consiste à faciliter l'élaboration d'un plan de réduction de risque incluant les mesures d'hygiène et l'utilisation correcte des préservatifs lors de tout rapport sexuel avec leurs partenaires.

## **VII- INFECTION A VIH ET HOMOSEXUALITE**

Le counselor doit tenir compte de la vulnérabilité sociale du client, il doit informer le client sur les risques de transmission qui peuvent être plus importants par les rapports anaux non protégés.

## **VIII- INFECTION A VIH ET TOXICOMANIE**

Le counseling sera axé sur une bonne information sur les risques de transmission du VIH suite à la consommation de substances psycho actives. (UDI, alcool...).

## **IX- INFECTION A VIH ET THERAPIE TRADITIONNELLE**

L'efficacité de cette thérapie n'est pas encore démontrée.

## **X- INFECTION A VIH ET FAMILLE**

Les perceptions négatives liées au VIH et sida peuvent entraîner des bouleversements dans la famille qui peuvent aboutir à la stigmatisation et à l'exclusion des personnes infectées ou affectées par le VIH et sida.

## **XI- COUNSELING ET THERAPIE ARV**

Malgré les effets secondaires des ARV, le counselor accompagne le patient à l'observance du traitement

## **XII-COUNSELING POUR LES CLIENTS AYANT DES PATHOLOGIES EVOQUANT UNE INFECTION PAR LE VIH (cf counseling et dépistage à l'initiative des soignants)**

Pour les patients hospitalisés présentant des signes évocateurs de l'infection à VIH :

- si patient conscient, obtenir son consentement avant le test
- si patient inconscient, obtenir le consentement de ses proches.

Le counseling sera axé sur la relation entre le VIH et les symptômes présentés par le patient.

### **Remarques :**

Pour les groupes particuliers (prostitués, homosexuels), le counselor doit avant tout accepter leur existence afin de pouvoir les prendre en charge et éviter les stigmatisations et les discriminations.

## ANNEXES

### GRILLE D'OBSERVATION POUR LES COMPETENCES EN COUNSELING PRE TEST EN GENERAL

COMPETENCES	OUI	NON	REMARQUES
1 - Offre un accueil et un premier contact chaleureux			
2 - Explique avec soin et donne des assurances sur la confidentialité des entretiens			
3 - Cultive des rapports de sympathie et de respect avec le client			
4 - Adopte l'approche d'une personne qui ne porte pas de jugement			
5 - Cherche des éclaircissements en cas de nécessité			
6 - Corrige les idées fausses et les incompréhensions sur les IST,VIH et sida			
7 - Aborde les avantages du test			
8 - Utilise le même langage que le client			
9 - Utilise des expressions précises			
10- Pose des questions ouvertes au client			
11- Encourage les réactions du client			
12- Se sert de la communication non verbale (écoute attentive)			
13- Met bien à profit le silence pour faciliter la libre expression			
14- Donne des explications sur les procédures du test de dépistage (anonymat et volontariat)			
15- Aide le client à développer un plan individuel de réduction du risque			
16- Discute avec le client l'existence éventuelle d'un ami ou proche à qui partager le résultat			
17- Explique au client la possibilité de la prise en charge médicale et psychosociale			
18- Obtient le consentement éclairé du client à faire le dépistage du VIH			
19- Prépare le client à recevoir le résultat positif,ou négatif,ou indéterminé .			
20- Fixe un rendez- vous pour une séance de counseling supplémentaire ou test ou counseling de suivi			
<b>TOTAL</b>			

## GRILLE D'OBSERVATION POUR COUNSELING POST TEST NEGATIF

COMPETENCE	OUI	NON	REMARQUES
1- Demande au client comment il a vécu la Période d'attente du résultat			
2- Passe en revue les connaissances du client sur les IST/VIH/SIDA			
3- Donne avec tact les résultats du test négatif et en évalue l'impact pour le client			
4- Discute la signification et les implications pratiques du résultat du test			
5- Passe en revue les options pour la réduction du risque			
6- Examine /rèfère le client pour des services complémentaires de soins /soutien			
7- Insiste sur l'importance de garder son statut sérologique négatif			
<b>TOTAL</b>			

## GRILLE D'OBSERVATION POUR COUNSELING POST TEST POSITIF

COMPETENCES	OUI	NON	REMARQUES
1- Demande au client comment il a vécu la période d'attente du résultat			
2- Donne avec tact les résultats du test positif et en évalue l'impact pour le client			
3- Donne du temps au client pour réfléchir et réagir			
4- Identifie les besoins immédiats du client sur le plan médical et psychosocial			
5- Discute des stratégies d'espoir notamment des avantages d'un traitement médical précoce: prophylaxie des Infections opportunistes, des IST, de la tuberculose,...			
6- Discute de la prévention de la (ré) infection et des risques pour le client et les autres			
7- Passe en revue les connaissances du client en matière de réduction du risque et de ses pratiques actuelles			
8- Organise une séance post test de suivi et/ou aide à référer le client vers des services de soins complémentaires et de soutien			
9- Discute des structures de référence éventuelles			
<b>TOTAL</b>			







MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
PUBLIQUE



---

*L'impression et la publication de ce document ont été appuyées par le :*  
**Projet de Renforcement du Programme de Prévention du VIH/sida**  
**Agence Japonaise de Coopération Internationale JICA**